



Organisation
internationale
du Travail

Lutte contre le travail des enfants par le biais des programmes VIH/SIDA, avec un accent sur la protection sociale (Ouganda)

CONTEXTE

La pandémie de VIH/SIDA ajoute une dimension nouvelle et tragique au problème du travail des enfants dans de nombreux pays du monde. Des millions d'enfants sont déjà orphelins d'un parent ou des deux du fait du VIH/SIDA et d'autres le seront à l'avenir. Le VIH et le travail des enfants sont mêlés dans un cercle vicieux : lorsqu'un parent est séropositif et en l'absence ou l'insuffisance du soutien de la famille étendue, les orphelins ou les enfants vivant avec les parents malades doivent quitter l'école pour s'en occuper, se marier précocement ou participer aux revenus du ménage pour se nourrir et nourrir leurs frères et sœurs ; ils succombent donc au travail des enfants. À cause du VIH, le nombre de ménages dirigés par des enfants ou des femmes et la migration des enfants vers les centres urbains ne cesse d'augmenter. Un nombre important de garçons et de filles touchés par le VIH entrent sur le marché du travail et courent alors, eux aussi, un risque élevé de contracter le virus en adoptant des comportements à risque.

Par conséquent, ces bonnes pratiques soulignent la manière dont le problème du travail des enfants peut être traité selon une perspective différente (VIH/SIDA) et pourquoi la protection sociale est un volet indispensable des mesures adaptées visant à abolir le travail des enfants lié au VIH/SIDA.

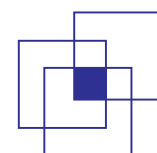
Le groupe cible était celui des enfants travailleurs et des enfants à risque (dont les familles sont touchées par le VIH), ainsi que les adultes des ménages.

La pratique a été mise en œuvre dans le cadre du projet pilote de l'IPEC de lutte contre le travail des enfants lié au VIH/SIDA en Ouganda et en Zambie entre 2005 et 2008.

ACTION

La protection sociale est indispensable pour aider les familles vulnérables, telles que celles touchées par le VIH/SIDA, à maintenir une qualité de vie minimale, assurer un revenu stable pour que leurs enfants puissent continuer à aller à l'école et satisfaire les besoins de santé et d'alimentation des bénéficiaires. La protection sociale englobe toutes les initiatives publiques et privées qui fournissent un revenu ou un transfert de consommation vers les pauvres pour les protéger contre les risques menaçant leurs conditions de vie et augmenter les droits, et élever le statut social des marginaux dans le but de réduire leur vulnérabilité économique et sociale. Le projet VIH de l'IPEC encourageait la protection sociale pour les groupes cibles, essentiellement par la promotion d'activités génératrices de revenus, de la création de systèmes d'épargne et d'orientation vers les agences de protection sociale existantes. Pour l'OIT, l'accès à la protection sociale signifie que les

Bonnes pratiques





Une grand-mère âgée avec les orphelins de ses enfants ; la fille debout à côté de sa grand-mère a 16 ans et suit un cours de confection ; sa grand-mère bénéficie des activités génératrices de revenus dans le cadre du projet.

personnes et les familles sont protégées face aux vulnérabilités et aux éventualités, qu'elles ont accès à des soins de santé et peuvent vivre leur vie et réaliser leur travail en toute sécurité. Les attentes de ce projet étaient les suivantes:

- Améliorer la capacité des enfants, des ménages et des communautés à faire face aux vulnérabilités et aux dangers du VIH/SIDA et du travail des enfants;
- Empêcher d'autres enfants de succomber au travail des enfants lié au VIH/SIDA, qui aggrave la pauvreté et les maintient dans le cercle vicieux de la vulnérabilité et de l'exploitation;
- Améliorer les niveaux de revenus des bénéficiaires afin qu'ils puissent satisfaire aux besoins essentiels du ménage;
- Garder les enfants à l'école et aider les enfants retirés du travail.

Le but de cette intervention est de traiter les vulnérabilités des enfants touchés par le travail des enfants lié au VIH/SIDA et leurs familles, par un renforcement des capacités et la promotion des liens et des réseaux au sein des communautés.

RÉSULTATS

Toutes les agences d'exécution ont d'abord réalisé un exercice de cartographie sociale des zones cibles pour connaître le niveau de vulnérabilité des communautés cibles. Cet exercice est nécessaire pour identifier les mesures et les systèmes de protection sociale existants dans des lieux donnés pouvant servir de lien pour les familles bénéficiaires. La cartographie a permis d'obtenir une liste de prestataires de services dans la région, notamment des prestataires de soins de santé, des institutions de microfinance et des institutions d'enseignement.

Elle a aussi identifié les diverses institutions de microcrédit et de banque à qui les bénéficiaires pourraient confier leurs économies et les partenaires susceptibles d'apporter leur aide pour la mise en œuvre du projet.

Les activités génératrices de revenus ont été proposées en fonction du degré de pauvreté des ménages dirigés par des enfants ou par des femmes. Les critères spécifiques qui ont permis d'identifier les bénéficiaires de ces activités ont été définis de concert avec les membres de la communauté et les comités communautaires de lutte contre le travail des enfants.

Les agences d'exécution ont rendu visite aux bénéficiaires sélectionnés à leur domicile, afin de vérifier le statut familial et d'évaluer leur aptitude à tirer profit du projet. Les familles sélectionnées devaient accepter de recevoir le don sous forme de services et de biens. Les bénéficiaires devaient aussi s'engager à se rendre aux réunions et aux formations définies par l'agence d'exécution. Les activités génératrices de revenus particulières à soutenir ont été identifiées en tenant compte de leur capacité à générer des revenus et de la capacité des ménages à réaliser les activités avec les ressources disponibles. Les bénéficiaires sélectionnés ont suivi une formation dans les domaines d'activités de base suivants pour pouvoir prétendre à des activités génératrices de revenus : création d'une activité,

amélioration de l'activité, gestion de l'activité, réalisation d'un plan d'activités, tenue des registres, compétences en techniques commerciales, esprit d'entreprise et mobilisation de l'épargne.

DURABILITÉ

Les expériences du projet d'application des mesures de protection sociale relatives aux systèmes d'activités génératrices de revenus et d'économies sont très positives et fournissent des exemples pour une utilisation élargie avec des groupes vulnérables, notamment ceux touchés par le VIH/SIDA. En particulier, les programmes nationaux tels que le programme « Prospérité pour tous » du gouvernement pourraient tirer profit des approches et processus du projet. La pratique aborde les causes du travail des enfants par la réduction de la pauvreté, en élevant les revenus du ménage et en proposant un ensemble complet de services et de mesures de protection sociale aux bénéficiaires. Les femmes s'impliquent activement, car elles en sont les principales bénéficiaires, étant donné que les ménages dirigés par les femmes (y compris ceux dirigés par les grand-mères) font généralement partie des familles les plus pauvres touchées par le VIH. Les interventions sont viables du fait que les parents y trouvent un revenu et sont orientés vers des structures qui leur fournissent ces services et revenus à long terme.

LEÇONS APPRISSES

- Les bénéficiaires des activités génératrices de revenus déjà en activité s'en sortent mieux que ceux qui démarrent une activité pour la première fois. Les contributions des activités génératrices de revenus sont limitées et elles profitent à ceux qui ont besoin d'étendre leur assise financière.
- Les grands-parents très âgés sont confrontés à de gros problèmes, car on leur demande de réaliser des activités alors qu'ils sont déjà fragiles et ont besoin eux-mêmes de soins.
- Les soignants âgés devraient plutôt bénéficier de l'aide sociale ou de transferts d'argent plutôt qu'être impliqués dans des activités génératrices de revenus.
- Les femmes s'en sortent généralement mieux que les hommes.
- La réalisation d'études de marché avant la mise en place d'activités génératrices de revenus augmente leur taux de réussite.

Soignante et bénéficiaire des activités génératrices de revenus

Salomé est soignante et bénéficie des activités génératrices de revenus. Elle est veuve et a 3 enfants à charge. Elle s'occupe également des 9 orphelins de son frère et de sa grand-mère. Elle vit dans le quartier de Chawama, à Lusaka, avec ses 3 enfants et la fille de son frère décédé. Ses enfants vont à l'école et sa nièce suit une formation professionnelle proposée dans le cadre du projet pour la jeunesse de Chawama. Ses 8 neveux vivent avec leur arrière grand-mère à Kapiri Mposhi étant donné que Salomé ne peut pas tous les héberger à Lusaka. Avant de mourir, son frère l'a priée de ne pas laisser sa fille rester à Kapiri Mposhi, car il avait peur qu'elle ne finisse par succomber à l'exploitation sexuelle commerciale, très répandue dans cette région. Avant de bénéficier de l'aide des activités génératrices de revenus, Salomé travaillait déjà à tricoter des pulls d'uniformes scolaires, avec un très petit capital et des bénéfices médiocres. Par le biais de l'agence d'exécution, elle a reçu une formation de base en planification commerciale, tenue de registres, marketing, esprit d'entreprise, épargne et mobilisation. De plus, l'agence d'exécution a apporté une contribution à l'activité de tricot et les bénéfices et économies de Salomé ont augmenté. Elle est en mesure de satisfaire les besoins essentiels de sa famille à Lusaka et d'apporter un soutien financier et matériel pour sa grand-mère et ses neveux à Kapiri Mposhi. Cela la rassure.

“ L'une des premières causes du travail des enfants est la pauvreté, et la seule manière de l'abolir est d'améliorer les conditions de vie. ”

Citation d'une personne interviewée.

- Un bon suivi des tendances du marché et une réaction adaptée sont indispensables pour la croissance des activités génératrices de revenus.
- Des visites d'échange auprès de modèles de réussite d'activités génératrices de revenus permettent de motiver les acteurs et d'augmenter les opportunités d'apprentissage.
- La formation à la gestion des activités génératrices de revenus ne se fait pas en un jour, elle doit être permanente et s'accompagner d'un suivi par le personnel technique.

CONDITIONS REQUISES

- Exercice de cartographie sociale pour identifier les mesures et les systèmes de protection sociale existants dans des lieux donnés;
- Critères spécifiques définis de concert avec les membres de la communauté pour identifier les ménages devant bénéficier des activités génératrices de revenus;
- Suivi et soutien permanents des agences d'exécution;
- Les activités génératrices de revenus doivent être initiées par les personnes;
- Marché pour les biens et les services;
- Engagement et ouverture de la communauté envers le projet;
- Directives de supervision adaptées sur place (par exemple, qui est responsable, comptes bancaires, signataire).

RÉFÉRENCES

- IPEC: *Enhancing social protection to alleviate HIV/AIDS-induced child labour: Experiences from Uganda*. Paper No. 11 of the HIV/AIDS induced child labour series. (Kampala, BIT, 2007).
- IPEC: *Emerging good practices of the community based models in Uganda and Zambia*. Paper No. 12 of the HIV/AIDS induced child labour series. (Kampala, BIT, 2008).
- *Final evaluation report of the HIV/AIDS induced child labour project* (Kampala, BIT, 2008).
- *ILO/IPEC HIV/AIDS-induced child labour Project in Uganda*, documentaire de 22 minutes. (Kampala, BIT, 2008).

CONTACT:

Akky de Kort, Chef technique principal, IPEC Ouganda (akky@ilo.org).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipecc - ipecc@ilo.org).

Copyright © OIT - Genève Mai 2010.

